

Investir dans les infrastructures dites «vertes» comme les fermes photovoltaïques, éoliennes et/ou hydrauliques par le biais d'une SAS au sein de contrats d'assurance-vie



Fiche descriptive Amundi Energies Vertes

Juin 2020

Société par Actions Simplifiée

Exclusivement accessible en unités de compte au sein d'un contrat d'assurance vie

Avertissement : l'investissement dans les titres de la société Amundi Energies Vertes présente un risque de perte en capital.

Caractéristiques

Forme juridique	Société par Action Simplifiée à capital variable
Dénomination sociale	Amundi Energies Vertes
Durée	Sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation par décision extraordinaire des associés, la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Société de gestion	Amundi Private Equity Funds
Gestion technique des actifs	Amundi Transition Energétique
Durée de placement minimale requise	8 ans minimum à compter du 30 juin 2021
Conditions de rachat	<p>Les demandes de rachat pourront être effectuées à compter de la 8e année, soit à partir du 1er juillet 2029.</p> <p>Dans le cadre de votre contrat d'assurance vie les opérations de désinvestissement du support avant le 1er juillet 2029 sont limitées aux cas de dénouement du contrat (au terme, en cas de rachat total ou en cas de décès).</p> <p>Les rachats partiels et les arbitrages sortants du support ne sont pas autorisés avant le 1er juillet 2029.</p> <p>La valeur retenue pour les opérations de désinvestissement du support est la valeur liquidative</p>
Périodicité de la valeur liquidative	Bimensuelle, le dernier jour ouvré de chaque quinzaine du mois concerné
Valeur nominale	100€
Valeur de souscription	Valeur la plus élevée entre la valeur nominale de l'action et la valeur liquidative
Période de commercialisation au sein de votre contrat d'assurance vie*	Du 23 juin 2020 au 16 juin 2021. La commercialisation peut être suspendue par anticipation.
Revenus	Capitalisés
Frais	Frais d'entrée : Aucun Frais de sortie : Aucun Frais de gestion : 1,25%/an

Ces frais ne tiennent pas compte des prélèvements au titre des frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, frais d'arbitrage, de gestion) et de la cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, qui viennent diminuer le nombre de parts du fonds conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

OBJECTIF DE GESTION D'AMUNDI ENERGIES VERTES

- Amundi Energies Vertes a pour objectif d'investir dans les infrastructures dites « vertes » comme les fermes photovoltaïques, éoliennes et/ou hydrauliques.
- Ces investissements se feront en association avec un partenaire industriel prestataire de services (contrat de promotion immobilière, exploitation et maintenance, etc.) pouvant être associé à l'opération.
- Amundi Energies Vertes procèdera à l'acquisition d'actifs ayant une durée de vie économique pouvant atteindre 30 ans. Le porteur disposera, à compter du 1^{er} janvier 2029, de la possibilité de demander le rachat de ses parts.



INVESTISSEMENTS

Actions de fermes solaires, éoliennes
et/ou hydrauliques : 90 à 95%
Monétaire : de 5 à 10% maximum



PROFIL DE RISQUE :

Recommandations : cette Société pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 8 ans à compter de la date de souscription de leurs Actions.

Indicateur synthétique de risque de la société

risque plus faible risque plus élevé



Sur une échelle de risque classée de 1 à 7 la Société est positionnée au niveau de risque 6 soit un niveau de risque élevé. Ce positionnement se justifie (i) par une exposition de la Société aux Actifs (ii) par une absence de garantie du capital investi (iii) par l'ensemble des risques liés aux contraintes de gestion de cette Société.

Risque important pour le FIA non pris en compte par l'indicateur :

Risque de liquidité : les prises de participations dans des sociétés non cotées (ou cotées sur des marchés peu liquides) exposent le souscripteur au risque de liquidité. L'absence ou la faible liquidité des participations pourra amener la Société à ne pas être en mesure de céder rapidement ses actifs ou à les céder à un prix inférieur à celui attendu.

Amundi Energies Vertes investit dans des fermes solaires ou éoliennes. Les principaux risques spécifiques à ces actifs sont les suivants :

- Le marché des énergies renouvelables est un marché relativement jeune par rapport aux marchés des énergies fossiles et nucléaires. Il pourrait souffrir de la compétition avec d'autres sources de production d'électricité. De nombreux facteurs tels que la compétitivité de l'électricité générée, la performance, la fiabilité et la disponibilité des installations de production, les améliorations technologiques et l'évolution du coût des composants, les variations de la demande globale d'énergies renouvelables, les fluctuations des conditions économiques et de marché, ... pourraient porter atteinte à l'attractivité de ce marché s'ils devaient évoluer de manière défavorable.
- Les revenus des actifs d'infrastructures peuvent être totalement ou partiellement indexés sur l'inflation. Les anticipations de revenus intègrent des niveaux d'inflation qui peuvent ne pas se réaliser. La performance finale des investissements est soumise au risque d'inflation.
- Les actifs d'infrastructure sont financés par fonds propres et généralement par un niveau d'endettement significatif. Une augmentation des taux d'intérêts pourrait entraîner une augmentation du coût de la dette. Une hausse des taux d'intérêt affectera négativement la valorisation des actifs en augmentant le taux d'actualisation utilisé par la méthode de valorisation des actifs (méthode dite des Discounted Cash Flows). Par ailleurs, la Société pourra détenir des instruments de taux. Ces instruments sont soumis à un risque de taux.

Autres risques à prendre en compte par l'investisseur :

-Risque lié à la faible liquidité des actifs de la Société : la Société est principalement investie dans des titres non cotés sur un marché d'instruments financiers, par nature pas ou peu liquides. Les Actions ne sont pas librement cessibles ; il n'existe pas de marché pour ces Actions et il n'est pas prévu qu'un tel marché se développe.

-Risques liés à l'évaluation de titres de sociétés non cotées : le Président s'efforcera d'établir une valeur liquidative selon la méthodologie décrite dans les Statuts ou autres documents constitutifs. Compte tenu de la difficulté à valoriser les titres de sociétés non cotées, la valeur liquidative de la Société est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte des actifs de la Société. La valorisation des actifs repose sur différents paramètres anticipés (volume de production d'électricité, disponibilité des actifs, prix de l'électricité, taux d'intérêts, inflation) qui peuvent ne pas évoluer selon les anticipations. La valeur des actifs est exposée à une évolution défavorable de ces paramètres.

- Risque de marché : fluctuations des prix sur le marché de l'énergie, évolution des taux d'intérêts et de l'économie globale sur des cycles longs.

- Risque d'exploitation : évolution du taux de production, évolution réglementaire impactant les actifs d'infrastructures, aléas divers dont climatiques pouvant perturber l'exploitation anticipée impactant des structures, disruption technologique.

- Risque de concentration des exploitants : la Société pourrait concentrer ses investissements sur un nombre limité d'exploitations voir une seule entité.

- Risque de perte en capital : la Société n'offre aucune garantie de performance ou de protection en capital. Les Associés sont avertis que le capital investi n'est pas garanti et peut ne pas leur être restitué ou ne l'être que partiellement.

Se référer au règlement d'Amundi Energies Vertes pour obtenir la liste exhaustive des Risques associés à ce produit.

AVERTISSEMENT ET MENTIONS LEGALES

Cette communication nécessairement simplifiée et non contractuelle ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'elle contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans le règlement d'Amundi Energies Vertes.

Le document d'information clés (DIC) qui précise les caractéristiques principales d'Amundi Energies Vertes vous est remis lorsque vous optez pour ce support. Le règlement et le DIC d'Amundi Energies Vertes sont disponibles sur le site Internet <http://www.sicavetfcp.lcl.fr/Particuliers/Amundi-Energies-Vertes>

*Amundi Energies Vertes est proposé dans les contrats d'assurance vie de groupe multi supports (Acuity, Acuity 2, LCL Acuity Evolution, LCL Vie, LCL Vie S1, LCL Vie S2, LCL Vie S3) assurés par Predica. Ces contrats présentent un risque de perte en capital. Les dispositions complètes du contrat figurent dans la notice d'information. L'adhérent assuré dispose d'un délai légal de renonciation de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de l'adhésion.

Predica : Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 € - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. SIREN 334 028 123 R.C.S. Paris

Amundi Private Equity Funds : Société Anonyme au capital de 12 394 096 euros. Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 PARIS. N° Siren 422 333 575 RCS PARIS. Société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 99 015.

Amundi Transition Énergétique - Société par actions simplifiée au capital de 11 000 24 euros. Siren : 804751147 RCS Paris. Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 Paris. - France.